CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

59e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 21 au 25 juin 2021

**SC59 Doc.6**

**Rapport de la Secrétaire générale**

**Mesure requise :**

Le Comité permanent est invité à prendre note des rapports de la Secrétaire générale pour les périodes du 18 avril 2019 au 30 mars 2020 et du 30 mars 2020 au 30 avril 2021.

1. Le présent rapport décrit les travaux du Secrétariat depuis la publication du *Rapport de la Secrétaire générale* à la 58e Réunion du Comité permanent, le 30 mars 2020, jusqu’au 30 avril 2021. Le présent rapport fournit à la fois une vue d’ensemble des travaux accomplis durant cette période et quelques points forts particuliers. Le Comité permanent n’ayant pas été en mesure d’examiner le rapport précédent à sa 58e Réunion, il est invité à prendre également note de ce rapport, publié dans le document SC58 Doc.6[[1]](#footnote-1).

2. L’année qui vient de se terminer a été marquée par la pandémie de COVID-19 qui a bouleversé nos vies à l’échelle planétaire. La pandémie a également eu des incidences sur le fonctionnement de la Convention, notamment en imposant des restrictions sur les voyages et, en conséquence, l’annulation des réunions présentielles des organes directeurs et subsidiaires, et en limitant l’application de ses dispositions par les Parties contractantes et le Secrétariat. Malgré cela, les Parties contractantes et le Secrétariat n’ont cessé de prendre de nombreuses mesures pour appliquer les décisions adoptées à la 13e Session de la Conférence des Parties contractantes (COP13) et lors des 57e et 58e Réunions du Comité permanent, en s’adaptant au nouvel environnement de travail dicté par la pandémie de COVID-19. Au Secrétariat, le nécessaire a été fait pour que le personnel puisse télétravailler efficacement et rapidement. Grâce aux efforts précédemment déployés pour renforcer l’infrastructure informatique et former le personnel à l’utilisation d’outils en ligne, le Secrétariat a pu travailler efficacement et de façon coordonnée en situation de télétravail. De nouvelles technologies ont été adoptées pour soutenir les travaux des Parties contractantes, notamment pour les processus décisionnels. Malgré les difficultés posées par la COVID-19, le Secrétariat reste mobilisé pour renforcer ses travaux et exécuter efficacement le mandat qui lui est confié dans l’Article 8 de la Convention, appliquer les instructions reçues de la Conférence des Parties contractantes et du Comité permanent et aider les Parties à mettre en œuvre le Plan stratégique de la Convention. Surtout, le Secrétariat donne suite aux actions qui lui sont assignées dans les résolutions adoptées par la COP13 et les décisions des 57e et 58e Réunions du Comité permanent, qui sont les fondements de son plan de travail. Le présent rapport décrit les principaux domaines de travail de la période du rapport, ainsi que les incidences de la pandémie de COVID-19 et les réponses apportées. Les documents préparés pour la présente réunion (59e Réunion du Comité permanent) contiennent d’autres détails sur différents domaines de travail du Secrétariat.

3. Au premier trimestre de 2021, le Secrétariat a évalué les progrès accomplis en 2020 concernant les actions identifiées dans le plan de travail 2019-2021 approuvé dans la Décision SC57‑21 et le plan de travail pour 2020 approuvé dans la Décision SC58-26, et pour déterminer les activités spécifiques à 2021 en mesure d’aboutir à la réalisation des indicateurs identifiés. Cette évaluation, conduite en quatre séances virtuelles sur Zoom sur plusieurs semaines, en février, a confirmé les progrès considérables réalisés tout au long des deux premières années de la période triennale pour obtenir les résultats souhaités dans les domaines fonctionnels du plan de travail approuvé par le Comité permanent. Comme mentionné l’année dernière, le plan de travail 2019-2021 reste la base de l’élaboration de plans de travail individuels du personnel et de l’évaluation de ses performances. Le plan de travail 2021 est présenté à la 59e Réunion du Comité permanent pour approbation, dans le document SC59 Doc.18[[2]](#footnote-2).

**Renforcement du service aux processus décisionnels et à la responsabilité des Parties contractantes**

4. L’exécution du rôle principal du Secrétariat, à savoir servir les Parties contractantes, demeure une priorité malgré les difficultés opérationnelles actuelles, et comprend l’organisation des réunions des organes directeurs et subsidiaires ainsi que la responsabilité pour tous les travaux du Secrétariat visant à appliquer les décisions et les demandes des Parties contractantes. Ce domaine de travail est donc resté prioritaire et a fait appel à de nouveaux outils et processus adaptés au nouvel environnement de fonctionnement imposé par la pandémie. Le plan de travail fait explicitement référence aux demandes des Parties contractantes en vue de renforcer la responsabilité du Secrétariat.

5. Une des fonctions essentielles du Secrétariat consiste à organiser les réunions des organes directeurs et subsidiaires de la Convention, notamment celles de la COP, du Comité permanent et du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST).

6. L’organisation de la 58e Réunion (virtuelle) du Comité permanent, le 23 et le 25 juin 2020 a été l’un des grands moments de 2020. Le Secrétariat a consulté le Comité exécutif avant de proposer au Comité permanent des questions urgentes et sensibles au temps à inscrire à l’ordre du jour de sa 58e Réunion. Lorsque le Comité a décidé, le 19 mai, de tenir une réunion virtuelle, le Secrétariat s’est mis en quête d’une plateforme de réunion en mesure d’accueillir une fonction d’interprétation simultanée, de permettre aux participants de se joindre à la réunion sur différents supports, y compris des téléphones mobiles, et de fournir, sur demande, un appui technique aux participants pour qu’ils s’habituent à la plateforme et surmontent d’éventuels problèmes de connexion. Soixante‑huit participants, représentant 35 Parties contractantes, ont assisté à la réunion et au cours des séances virtuelles, 31 décisions ont été prises.

7. Après la réunion virtuelle de la 58e Réunion du Comité permanent, le Secrétariat a mené une enquête pour obtenir les commentaires des Parties contractantes. Celles-ci ont principalement estimé que la réunion était bien organisée, que la technologie en ligne avait bien fonctionné et que des décisions critiques, sensibles au temps, ont pu être prises. Le Secrétariat a été félicité pour son approche innovante dans l’utilisation d’une nouvelle technologie et de moyens de travail ayant permis de faciliter la consultation et la prise de décisions. Les Parties ont en particulier apprécié les séances réalisées à l’avance pour tester la connectivité et l’utilisation de la plateforme et des supports techniques mis à disposition durant les séances.

8. Suite à la 58e Réunion du Comité permanent, le Secrétariat a conduit un processus intersessions, entre septembre 2020 et mars 2021, dans le cadre duquel le Comité permanent a pris des décisions d’importance critique relevant de son mandat, notamment sur les questions budgétaires. À cet effet, le Secrétariat a appliqué un processus conforme au Règlement intérieur : les Parties contractantes ont pu commenter les décisions proposées par courriel (les commentaires complets ont également été fournis par souci de transparence), et les décisions ont été amendées pour refléter l’opinion des Parties jusqu’à ce qu’il ait un consensus sur le texte. Les Parties contractantes ont pris dix décisions durant ce processus intersessions. Le Secrétariat a informé toutes les Parties contractantes de ces décisions et a créé des pages spécifiques sur le site web pour publier les décisions et les notifications intersessions. Sur demande, le Secrétariat a également aidé les membres du Comité permanent à remplir leur fonction de représentation de l’opinion des Parties de leurs régions et à tenir les Parties informées des travaux et consultations en cours au sein du Comité permanent et de ses groupes de travail.

9. Le Secrétariat a continué de soutenir les groupes de travail constitués par la COP13. Il a organisé des téléconférences, préparé les ordres du jour et les actes des réunions, et recruté et géré des consultants chargés de soutenir les groupes de travail. Le Secrétariat a également contribué à la préparation des rapports et documents des groupes de travail, présentés à la 59e Réunion du Comité permanent. Un appui a été fourni aux groupes suivants :

i) Groupe de travail sur l’efficacité – Le Secrétariat a continué de gérer les questions administratives relatives au contrat du consultant et a fourni un appui administratif au consultant sur demande du Groupe de travail.

ii) Groupe de travail sur la révision du Plan stratégique – Le Secrétariat, avec l’aide temporaire d’un consultant, a aidé le Groupe de travail à répondre aux demandes énumérées dans l’Annexe 1 de la Résolution XIII.5, en particulier à réviser le quatrième Plan stratégique (PS4), déterminer des moyens d’améliorer le PS4 et tous les éléments pouvant contribuer à la préparation d’un nouveau Plan stratégique après 2024. Les résultats sont présentés dans le rapport du Groupe de travail à la 59e Réunion du Comité permanent[[3]](#footnote-3).

iii) Groupe de travail sur le statut d’observateur – Le Secrétariat a facilité plusieurs appels du Groupe de travail et a fourni les rapports résumés. En outre, le Secrétariat a aidé le Groupe de travail à préparer un suivi sur l’analyse juridique indépendante demandée dans la Décision SC57‑14 et à élaborer le cahier des charges (CdC) de l’analyse financière du statut juridique du Secrétariat demandée dans la Décision intersessions 09 de la 58e Réunion du Comité permanent, le 16 mars.

iv) Groupe de travail sur les Initiatives régionales Ramsar (IRR) – Avec les orientations des Parties contractantes, le Secrétariat a aidé le Groupe à préparer son cahier des charges et à recruter un consultant pour contribuer à la préparation d’un rapport d’évaluation et d’un projet de directives opérationnelles, comme le demande la Résolution XIII.9.

10. Avant la 58e Réunion du Comité permanent, le Secrétariat a apporté son aide à la réunion en ligne du Sous‑groupe sur les finances et a conduit des réunions virtuelles qui ont permis au Comité permanent lors de sa 58e Réunion, en juin 2020, de réviser, ajuster et approuver le budget de 2021. Le Secrétariat a également soutenu d’autres décisions intersessions du Comité permanent sur les finances, au premier trimestre de 2021.

11. Le Secrétariat a soutenu les travaux du Groupe de travail sur la gestion sur les questions relatives au GEST, en organisant une réunion virtuelle, le 2 novembre 2020, pour faire un bilan des progrès d’exécution des tâches du GEST ayant la plus haute priorité, comme demandé par le Comité permanent lors de son processus intersessions. Le Secrétariat et le Président du GEST ont également cherché à obtenir des orientations durant la réunion sur la voie à suivre concernant les *Perspectives mondiales des zones humides – Édition spéciale* et leur harmonisation avec le thème du 50e anniversaire de la Convention, ainsi que sur les tâches consultatives spéciales relevant du Critère 6, conformément à la demande du Comité permanent dans la Décision SC58‑06.

12. Pendant la période du rapport, l’appui au GEST s’est traduit comme suit :

i) Organiser un appel du Groupe de travail sur la gestion pour fournir des orientations au GEST concernant l’élaboration et la finalisation des tâches ayant la plus haute priorité.

ii) Soutenir les travaux des chefs de file et des groupes de travail afin de finaliser les projets des tâches ayant la plus haute priorité, notamment : collaboration avec des consultants externes soutenant les travaux du Groupe, organisation d’appels réguliers avec le Président du GEST, son Vice‑Président et les chefs de file, en vue de coordonner le processus d’examen critique des projets et de garantir le flux de la communication avec les membres du Groupe et les Correspondants nationaux du GEST.

iii) Aider le Président du GEST à déterminer les futures priorités scientifiques et techniques et à préparer les documents pour la 59e Réunion du Comité permanent.

iv) Faciliter la participation du Président du GEST aux réunions suivantes : 16e session du Groupe multidisciplinaire d’experts (GME) et Bureau de la Plateforme intergouvernementale, scientifique et politique, sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), 16e Comité technique de l’Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), et débat de spécialistes en ligne pour la Journée mondiale des zones humides 2021.

v) Le GEST24 n’ayant pas pu se réunir de manière présentielle, le Secrétariat a organisé une réunion virtuelle du GEST, le 29 avril, dans le cadre de laquelle les membres ont pu informer le Groupe des progrès réalisés concernant les tâches prioritaires et discuter des prochaines étapes en vue de terminer les travaux qui leur sont assignés.

13. Le Secrétariat a soutenu le Groupe de surveillance des activités de CESP en organisant deux téléconférences et en envoyant une enquête aux Parties contractantes. Avec l’appui du Secrétariat, le Groupe de surveillance des activités de CESP a préparé un rapport pour la 59e Réunion du Comité permanent, qui décrit en détail la recommandation du Groupe, concernant l’adoption d’une nouvelle approche et la préparation d’un projet de résolution[[4]](#footnote-4).

14. Le Secrétariat a préparé activement les réunions des organes de la Convention prévues pour 2021, en particulier la 59e Réunion du Comité permanent, du 21 au 25 juin 2021 et les procédures relatives à la COP14, prévue, à l’origine, pour octobre-novembre 2020. Le Secrétariat, en collaboration avec le Comité exécutif, a aidé le Comité permanent à prendre des décisions sur cette question concernant, notamment, les dates et modalités de la 59e Réunion du Comité permanent, le calendrier de préparation des documents et de soumission de projets de résolutions par les Parties contractantes, sachant que le processus et le calendrier dépendent de la date de la COP14.

15. Le Secrétariat collabore activement avec l’hôte de la COP14 pour décider d’une nouvelle date pour la COP14 et finaliser le Mémorandum d’accord qui décrira les besoins de la session.

16. Dans la Résolution XIII.4, *Responsabilités, rôle et composition du Comité permanent et répartition régionale des pays dans le cadre de la Convention de Ramsar*, les Parties contractantes ont demandé au Secrétariat d’examiner les résolutions et décisions précédentes, afin d’identifier celles (ou les parties de celles) qui, le cas échéant, ne sont plus valables ou applicables, se contredisent ou ne sont pas conformes aux pratiques actuelles de la Convention. Sur instruction de la Décision SC58-19, le Secrétariat a réalisé les travaux suivants : a) préparation d’un projet de liste de toutes les résolutions existantes qui sont effectivement révolues et qui devraient être supprimées d’une liste de résolutions valides (document SC59 Doc.13.2), et b) projet d’orientations à l’intention des Parties, des présidents des comités, groupes et autres organes de la Convention et du Secrétariat, afin de préciser comment les résolutions devraient être rédigées, adoptées et enregistrées à l’avenir, pour garantir que le droit non contraignant de la Convention reste clair, accessible et facile à utiliser pour des questions sur lesquelles il y a eu de multiples résolutions et/ou recommandations de la COP (document SC59 Doc.13.1). Sur instruction de la Décision SC58‑20, le Secrétariat a incorporé les commentaires reçus des Parties dans le projet révisé de résolutions regroupées sur les inventaires, comme modèle pour préparer les futurs projets de résolutions regroupées, conformément aux instructions du Comité permanent (document SC59 Doc.13.3). Le Secrétariat a aussi préparé, pour examen par la 59e Réunion du Comité permanent, un projet de résolution sur un processus d’examen et de regroupement des résolutions et recommandations de la Conférence des Parties, sur instruction de la Résolution XIII.4 (document SC59 Doc.13.1).

17. Concernant l’application de la Résolution XIII.1, *Journée mondiale des zones humides*, le Secrétariat a aidé un groupe de Parties contractantes intéressées, sous la direction du Costa Rica, à élaborer un projet de résolution pour l’Assemblée générale des Nations Unies en 2021. Le processus a été retardé par la pandémie de COVID-19, car la deuxième commission de l’Assemblée générale a demandé de reporter toute nouvelle résolution à une date à laquelle elle pourra être dûment examinée. Le Secrétariat a organisé des appels réguliers du groupe et a communiqué des rapports résumés de ces appels.

18. Le Secrétariat a pris des mesures d’application de la Résolution XIII.6, *La stratégie pour les langues de la Convention*, et via le Réseau Ramsar, a encouragé les Parties contractantes à fournir des traductions des documents d’information Ramsar les plus importants, dans leurs propres langues officielles, et à les mettre publiquement à disposition sur leur site web Ramsar national. En outre, le Secrétariat a invité les Parties à préparer des traductions de documents Ramsar d’intérêt plus général afin que le Secrétariat puisse les publier sur le site web de la Convention où le nombre de documents, dans les langues autres que l’anglais, le français et l’espagnol, a augmenté pour passer de 197 à 206.

19. Le Secrétariat continue de simplifier ses pratiques et systèmes en appui aux réunions des organes directeurs et subsidiaires de la Convention. Toutes les données et informations connexes sont gérées dans le cadre d’un système de gestion des relations (CRM) qui continue d’être amélioré pour gérer efficacement le courrier, la correspondance et les procédures d’inscription aux réunions. Il est désormais utilisé pour toute la correspondance avec les Parties contractantes et pour soutenir les réunions, y compris la réunion virtuelle de la 58e Réunion du Comité permanent, le processus intersessions du Comité permanent, les réunions des sous‑groupes et des groupes de travail et la série de webinaires sur le renforcement des capacités qui ont eu lieu durant l’année. Il est utilisé pour la préparation et la gestion de la 59e Réunion du Comité permanent. Grâce au système de suivi central qu’est le CRM, le Secrétariat a une meilleure visibilité sur la participation et peut organiser les réunions et communiquer plus efficacement avec les participants. Le CRM permet aussi au Secrétariat de rendre compte rapidement de la participation hommes-femmes à toutes les réunions et à toutes les activités organisées par le Secrétariat. Le Secrétariat utilise aussi un outil de gestion des projets appelé Basecamp, qui aide à suivre les calendriers et plans de travail individualisés pour la préparation des documents et permet un suivi des progrès en temps réel, un partage des documents entre différents contributeurs et une identification rapide des délais et obstacles potentiels. Il a été utilisé pour la première fois pour la préparation des documents de la 58e Réunion du Comité permanent et s’est révélé utile. Il est également utilisé pour la 59e Réunion du Comité permanent.

20. Toutefois, la pandémie de COVID-19 a créé des difficultés aux Parties contractantes et au Secrétariat dans la conduite des travaux des organes directeurs et subsidiaires de la Convention. En particulier, il n’a pas été possible dans la période du rapport d’organiser des réunions en présentiel. Comme mentionné plus haut, le Secrétariat a soutenu la prise de décisions sur des questions jugées prioritaires et le fonctionnement des groupes de travail, en utilisant des technologies appropriées. Cependant, le travail virtuel, avec une équipe qui travaille à distance, est beaucoup plus exigeant pour le Secrétariat car les processus de prise de décisions itératifs prennent plus de temps et exercent donc une pression sur les capacités limitées du Secrétariat. Le Secrétariat est également en train de préparer des propositions et de soutenir les Parties en vue de gérer les incertitudes liées à l’organisation de la COP14. En revanche, cette période a aussi donné l’occasion de développer les capacités technologiques et d’élaborer de nouvelles approches pour servir les Parties contractantes.

**Améliorer la place des zones humides et de la Convention dans les objectifs des politiques mondiales de développement durable**

21. Le Secrétariat continue de se renforcer pour soutenir la coopération internationale et améliorer la place de la Convention et des zones humides dans le programme politique mondial. Sachant que le Programme de développement durable à l’horizon 2030, l’Accord de Paris sur le climat et les négociations en cours sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020 sont les éléments moteurs des plans et des efforts de financement à l’échelon national et international, tout est mis en œuvre pour que les zones humides et les travaux des Parties contractantes, dans le contexte de la Convention, contribuent à ces cadres politiques.

22. Conformément à la Résolution XIII.7, *Renforcer la visibilité de la Convention et les synergies avec d’autres accords multilatéraux sur l’environnement et institutions internationales*,et à la Décision SC53-17, le Secrétariat collabore activement aux discussions relatives à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), notamment en tant que coresponsable de l’indicateur 6.6.1 (variation dans l’étendue des écosystèmes liés à l’eau) de l’ODD 6, sur instruction de la Décision SC53‑17. Le Secrétariat a participé à la onzième réunion du Groupe interinstitutions et d’experts sur les indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable (IAEG-ODD) qui s’est déroulée virtuellement, du 3 au 5 novembre 2020. Les principaux résultats sont : i) examen de la classification par niveaux des indicateurs et mise à jour des données manquantes ; ii) examen des propositions d’affinement du cadre mondial des ODD ; iii) discussions sur la pandémie de COVID-19 et les indicateurs d’application des ODD ; et iv) plans de travail de l’IAEG-ODD pour novembre 2020 à mars 2021 et pour mars 2021 à février 2022. Avec les données fournies par les Parties contractantes dans leurs rapports nationaux à la COP14, concernant l’indicateur 6.6.1, le Secrétariat a préparé un synopsis conjoint avec le PNUE pour le Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les ODD à l’intention du Forum politique de haut niveau de juillet 2021.

23. Le 18 mars, la Secrétaire générale est intervenue dans une déclaration enregistrée en vidéo à la session de haut niveau sur l’application des objectifs et cibles du Programme à l’horizon 2030 relatifs à l’eau, organisée par le Président de l’Assemblée générale des Nations Unies en appui à la Décennie sur l’eau et le développement durable (2018-2028) et au Forum politique de haut niveau sur le développement durable (HLPF).

24. Conformément à la Résolution XIII.7, *Renforcer la visibilité de la Convention et les synergies avec d’autres accords multilatéraux sur l’environnement et institutions internationales*,et à la Décision SC57-47 sur les inventaires des zones humides, le Secrétariat collabore avec les Parties contractantes pour compléter et affiner l’information sur l’étendue des zones humides soumise dans les Rapports nationaux. Le Secrétariat prépare aussi, à l’intention des Parties contractantes, une trousse d’outils[[5]](#footnote-5) qui présente les meilleures pratiques et traite les lacunes identifiées dans les connaissances par la fourniture d’orientations, d’appui et de ressources, y compris des outils d’observation de la Terre, pour terminer les inventaires des zones humides et faire rapport sur l’étendue des zones humides. Le Secrétariat a également entrepris des sessions de formation pour les Parties contractantes concernant les inventaires des zones humides et les rapports sur l’étendue des zones humides. Une mise à jour des activités entreprises pour soutenir les Parties contractantes en matière d’inventaire des zones humides et de rapport sur l’étendue des zones humides pour l’indicateur 6.6.1 de l’ODD 6 figure dans le document SC59 Doc.9 du Comité permanent.

25. Le Secrétariat a soutenu activement la réalisation de l’ODD 14 (« Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable »). Le 22 avril 2020, la Secrétaire générale a participé de façon virtuelle, au Dialogue de haut niveau « Source-to-Sea », organisé par le Gouvernement des Pays‑Bas, la Plateforme d’action S2S (Action Platform for Source-to-Sea Management) et l’Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les océans, S. E. Peter Thomson.

26. Sur invitation des Ministres d’État et des affaires étrangères ainsi que des affaires maritimes du Portugal, en leur qualité de coorganisateurs, avec le Kenya, de la Conférence des Nations Unies sur les océans, la Secrétaire générale a fait une déclaration, dans un enregistrement vidéo, le 6 juin 2020, sur le Dialogue 3 « gérer, protéger, conserver et restaurer les écosystèmes marins et côtiers ».

27. Dans le cadre de la semaine de haut niveau de l’Assemblée générale des Nations Unies et du Sommet des Nations Unies sur la biodiversité, la Secrétaire générale a participé à la table ronde « Build Back Bluer » (Reconstruire plus bleu) des champions de l’océan, le 30 septembre 2020, organisée par les Émirats arabes unis (EAU), Fidji, le Kenya, la Norvège, Palaos, le Portugal et la Suède. Cet événement visait à créer une dynamique en faveur de résultats ambitieux, à court terme, pour la santé des océans, et en particulier d’un nouvel objectif mondial – conserver 30 % des océans avant 2030.

28. La Secrétaire générale est un des deux points focaux de la Communauté d’action pour l’océan et les mangroves. Elle a participé au webinaire « Implementing SDG 14 with the Communities of Ocean Action » organisé par le Département des affaires économiques et sociales de l’ONU dans la série de webinaires « Keeping the Momentum for Ocean Action ».

29. Le 6 novembre 2020, la Secrétaire générale de la Convention sur les zones humides et le Secrétaire *pro tempore* de la Convention Interaméricaine sur la protection et la conservation des tortues marines ont signé le renouvellement de leur Mémorandum d’entente, pour poursuivre leur collaboration en faveur de la protection des espèces de tortues marines et des zones humides qui sont leur habitat. Cette démarche contribue à l’application de la Résolution XIII.24.

30. Le Secrétariat a contribué activement à la réalisation de l’ODD15 (« gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l’appauvrissement de la biodiversité ») et au programme sur la biodiversité. Le Secrétariat a continué d'œuvrer au renforcement de la collaboration avec la Convention sur la diversité biologique (CBD). En 2020, le Secrétariat a participé activement au processus préparatoire de la CDB pour l’élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 et en particulier :

i) Le 30 juillet, la Secrétaire générale a prononcé une déclaration conjointe du Groupe de liaison sur la biodiversité (GLB) lors d’un webinaire : « Reconstruire en mieux : protéger la biodiversité, lutter contre la dégradation des terres et atténuer les changements climatiques pour réduire les risques de futures pandémies, et l’importance d’adopter une approche cohérente », conjointement organisé par l’Égypte et le Secrétariat de la CDB.

ii) Le 30 septembre 2020, la Secrétaire générale s’est exprimée, en vidéo, au Sommet de l’ONU sur la biodiversité, et a mis l’accent sur l’importance des zones humides en tant que Solutions fondées sur la nature pour lutter contre les menaces actuelles qui entraînent l’appauvrissement de la biodiversité.

iii) La Secrétaire générale a participé à la 26e session des hauts fonctionnaires du Groupe de gestion de l’environnement (GGE) des Nations Unies qui s’est réuni virtuellement le 28 octobre 2020 et a décidé de poursuivre le processus consultatif sur la biodiversité en appui au cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020. La Secrétaire générale a exprimé son appui au programme mondial de la biodiversité et a déclaré que le GGE jouait un rôle très important pour la mise au point d’un narratif commun afin de « Reconstruire en mieux » en lui donnant une vision environnementale.

iv) Le Secrétariat, le Président et six membres du Comité permanent ont participé à l’atelier de consultation virtuel Berne II des Accords multilatéraux sur l’environnement (AME) sur le cadre pour l’après-2020, du 18 janvier au 2 février 2021.

31. Le Secrétariat a continué de participer activement au GLB. La Secrétaire générale a participé aux sessions virtuelles du GLB, le 30 avril et le 3 décembre 2020. Ces sessions ont mis l’accent sur l’engagement dans le processus d’élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020, la préparation de l’atelier Berne II et ont donné l’occasion d’échanger les expériences des membres sur la manière dont ils se sont adaptés au contexte pandémique.

32. Compte tenu du rôle vital que jouent les zones humides dans l’atténuation et l’adaptation aux effets des changements climatiques, le Secrétariat s’est impliqué en la matière, notamment par la participation de la Secrétaire générale à la journée de l’eau de la campagne Objectif zéro, le 20 novembre 2020 sur le thème « Vision of a zero-carbon, resilient future through water » organisée par le Stockholm International Water Institute (SIWI) et ses partenaires. La Journée de l’eau a été inaugurée par les Champions de haut niveau de l’action pour le climat du Chili et du Royaume-Uni, qui ont insisté sur le rôle crucial de l’eau dans l'action pour le climat. La Secrétaire générale a souligné le potentiel largement inutilisé des écosystèmes liés à l’eau qui pourraient contribuer considérablement à la réduction des émissions nécessaires pour limiter le réchauffement à deux degrés Celsius. Elle a ajouté que les zones humides seront de plus en plus importantes pour nous protéger contre les effets des changements climatiques car elles réduisent les risques de sécheresses et d’inondations tout en purifiant et rechargeant l’eau.

33. Le Secrétariat a contribué à l’ODD 5 « Parvenir à l’égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ». Le Secrétariat a mis au point des orientations pour aider les Parties contractantes à inscrire les questions d’égalité des sexes dans leurs travaux en matière de conservation et d’utilisation rationnelle des zones humides, en appui à l’application de la Résolution XIII.18, *L’égalité entre les sexes dans le contexte des zones humides*. Un document d’orientations sur l’égalité des sexes[[6]](#footnote-6), avec des études de cas illustratives, a été produit et mis à disposition dans les trois langues de la Convention, sur son site web. En outre, le Secrétariat a organisé un webinaire de formation sur le sujet, à l’intention des Parties contractantes et des parties prenantes intéressées. Un enregistrement du webinaire dans les trois langues est disponible sur le site web de la Convention[[7]](#footnote-7).

34. La Secrétaire générale est un des International Gender Champions, un réseau d’ambassadeurs et de chefs d’organismes établi à l’origine à Genève, en Suisse, et aujourd’hui actif dans d’autres villes. La Secrétaire générale a rempli ses engagements vis‑à‑vis du réseau, tout au long de la période du rapport, et a participé à ses activités, notamment sa réunion annuelle pour examiner les progrès accomplis en 2020 et les priorités pour 2021. Le Secrétariat a fait des ajustements dans ses systèmes afin de mieux promouvoir et rendre compte de l’équilibre entre les sexes dans les délégations aux réunions des organes directeurs et subsidiaires de la Convention.

35. Le Secrétariat continue de renforcer ses relations avec les Missions permanentes à Genève de l’Organisation des Nations Unies et de ses organismes spécialisés. Le Secrétariat a prévu une séance d’information pour les Missions permanentes qui sera consacrée aux liens entre les zones humides et le cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020 ainsi qu’à d’autres questions importantes à l’ordre du jour de la 58e Réunion du Comité permanent. La séance d’information prévue pour l’automne 2020 a été annulée en raison de la situation due à la pandémie de COVID-19. Le Secrétariat préparera une autre séance d’information dès que la situation le permettra.

36. Autres processus dans lesquels est engagé le Secrétariat :

i) En février 2021, le Secrétariat a envoyé une notification aux Parties contractantes, aux Correspondants nationaux du GEST et aux Organisations internationales partenaires (OIP) sur l’évolution de la situation dans les processus de l’IPBES et les a invités à y participer, notamment à l’examen du résumé pour les décideurs sur l’évaluation des valeurs.

ii) Le Secrétariat a participé virtuellement à la 11e réunion du Comité directeur d’InforMEA, le 26 novembre 2020. Le Secrétariat a joué le rôle de coprésident du groupe technique de liaison avec différents AME concernant la mise en œuvre de l’interface de programmation qui permet de sélectionner le contenu à exposer sur le site web InforMEA.

iii) Le Secrétariat a contribué à la cinquième session (en ligne) de l’Assemblée des Nations Unies sur l’environnement, le 22 février 2021. La Secrétaire générale est intervenue dans un message vidéo lors du Dialogue entre décideurs « Contribution de la dimension environnementale du développement durable à la construction d’un monde résilient et inclusif à l’issue de la pandémie ». Elle a souligné le rôle de la Convention dans la lutte contre la disparition des habitats par la protection et la restauration des zones humides et la pertinence de celles‑ci pour un rétablissement écologique post‑COVID réussi.

37. Le Secrétariat a participé activement, en 2020, à l’élaboration de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et à l’Équipe spéciale sur le suivi et le cadre d’évaluation des écosystèmes aquatiques et de transition. Ces engagements ont servi à l’examen de l’indicateur 6.6.1 (Variation de l’étendue des écosystèmes tributaires de l’eau) de l’ODD 6 pour lequel la Convention est coresponsable, et de différents objectifs du quatrième Plan stratégique de la Convention en tant qu’indicateurs prioritaires du cadre de suivi de la Décennie des Nations Unies. En février 2021, le Secrétariat a été nommé partenaire mondial de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.

38. Malgré la pandémie de COVID-19 et le report des réunions des différents processus politiques qui en est résulté, on a pu constater une activité considérable déployée en faveur de la poursuite des travaux, ce qui a donné au Secrétariat l’occasion de placer les zones humides et les travaux de la Convention dans les programmes mondiaux sur la biodiversité, le développement durable et les changements climatiques. Exécutant son mandat, le Secrétariat a continué de s’engager auprès des AME et processus de l’ONU pertinents et priorisés. Cependant, comme indiqué précédemment, il reste un défi majeur pour le Secrétariat : son accès à l’Assemblée générale des Nations Unies ou au Conseil économique et social, la plateforme de l’ONU pour les débats sur le développement durable. La proposition concernant la demande de statut d’observateur a été soumise en 2017 par l’Uruguay, qui présidait alors le Comité permanent, mais son examen a été reporté. Le Secrétariat a continué de trouver des obstacles dans son engagement auprès de l’ONU, y compris de son Assemblée générale et des processus de l’ONU liés à l’eau. Cette question est actuellement traitée par le Groupe de travail du Comité permanent sur le statut d’observateur.

**Renforcer l’appui et favoriser l’application**

39. Durant la période du rapport, le Secrétariat a soutenu l’inscription de 28 nouvelles zones humides d’importance internationale, l’extension de deux Sites Ramsar et la mise à jour de l’information sur 37 Sites Ramsar existants. Cet appui a supposé une aide au transfert de données dans le Système d’information sur les Sites Ramsar (SISR) et la publication et la traduction des résumés sur les sites (pour d’autres détails, voir le document SC59 Doc.23).

40. Le Secrétariat a mené une Mission consultative Ramsar (MCR) en Espagne (Doñana), avec le Centre du patrimoine mondial de l’UNESCO et l’UICN. Des MCR additionnelles ont été préparées pour le Malawi (Lake Chilwa), le Nicaragua (Sistema de Humedales de Bahía de Bluefields) et la Tunisie (Sebkhet Sejoumi), mais n’ont pas pu être entreprises en raison des restrictions sur les voyages, imposées par la pandémie de COVID-19.

41. Le Secrétariat a soutenu les travaux des Initiatives régionales Ramsar (IRR), notamment l’IRR pour les zones humides côtière de la mer Noire et de la mer d’Azov (BlackSeaWet), l’IRR pour l’Asie centrale (RRI-CA), l’IRR pour les zones humides des Carpates (CWI), l’IRR indo-birmane (IBRRI), l’IRR pour les zones humides nordiques-baltiques (NorBalWet), l’IRR pour les zones humides méditerranéennes (MedWet), l’IRR pour le bassin du fleuve Niger (NigerWet), l’IRR pour la conservation et l’utilisation durable des zones humides du bassin de l’Amazone, l’IRR pour la conservation et l’utilisation rationnelle du bassin du Río de la Plata, l’IRR pour la conservation et l’utilisation rationnelle des mangroves et des récifs coralliens et l’IRR pour les zones humides des Caraïbes (Cariwet).

42. Dix-huit IRR ont bénéficié d’orientations en vue de soumettre leurs rapports annuels à la 59e Réunion du Comité permanent. NorBalWet, BlackSeaWet et RRI-CA ont bénéficié de conseils du Secrétariat pour leur gestion, concernant de nouvelles sources de financement possibles et la manière de renforcer leurs activités. Le Secrétariat a conseillé et soutenu MedWet pour l’organisation de la réunion des membres MedWet/Com14 et la révision de son cahier des charges. Le Secrétariat a participé à des activités menées par les IRR, notamment la COP6 de la Convention des Carpates et le tout premier Forum des jeunes pour les voies de migration organisé par EAAFP, durant lequel la Secrétaire générale a prononcé un discours liminaire.

43. Le Secrétariat a également soutenu les activités d’appels de fonds de l’Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle du bassin du Río de la Plata et de l’Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle des mangroves et des récifs coralliens.

44. La fourniture d’un appui technique aux Parties contractantes a continué d’évoluer avec les limitations aux voyages résultant de la pandémie de COVID-19. Le Secrétariat a poursuivi son appui aux Parties contractantes en matière de renforcement des capacités et a renforcé l’utilisation de technologies virtuelles pour augmenter son incidence. Il a développé des webinaires afin d’atteindre un nombre croissant de Parties contractantes dans le but de renforcer l’appui à l’application de la Convention. Durant la période du rapport, le Secrétariat a organisé une série de huit webinaires sur les thèmes suivants :

* 27 mai 2020 : Formation des compilateurs du SISR, 2020 (anglais, français et espagnol)
* 24 septembre 2020 et 1er octobre 2020 : Rédaction des demandes de subventions : Comment écrire des projets efficaces (anglais, français et espagnol)
* 19, 20, 21 et 22 octobre 2020 : Webinaire de formation sur les inventaires nationaux des zones humides (anglais avec interprétation en français et en espagnol)
* 12, 13, 17 et 18 novembre 2020 : Préparation de Rapports nationaux pour la COP14 (anglais, français et espagnol)
* 10 décembre 2020 : Les zones humides en tant que Solutions fondées sur la nature (SfN) pour les Contributions déterminées au niveau national (CDNN) (anglais avec interprétation en français et en espagnol)
* 16 mars 2021 : Information sur la campagne du 50e anniversaire (anglais avec interprétation en français et en espagnol)
* 23 mars 2021 : Webinaire de formation – Préparation de projets de résolutions pour la COP14 (anglais, français et espagnol)
* 25 mars 2021 : Webinaire de formation : Intégrer l’égalité des sexes dans la Convention sur les zones humides (anglais, avec interprétation en français et en espagnol)

Au total, il y a eu 984 participants de 137 pays : 60 % étaient des femmes et 40 % des hommes. Fort du succès et des enseignements de ces webinaires, le Secrétariat prévoit de préparer d’autres webinaires et d’élaborer de nouvelles initiatives de renforcement des capacités en 2021.

45. Le Secrétariat s’efforce d’identifier des partenaires stratégiques pour améliorer l’appui aux Parties contractantes à grande échelle. Ainsi, le Secrétariat a continué de collaborer avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour produire des rapports, pour 12 pays, contenant des informations et des orientations sur l’intégration des zones humides dans leurs Contributions déterminées au niveau national (CDNN). En décembre 2020, le Secrétariat et le PNUD ont organisé le cours de formation en ligne « Les zones humides en tant que Solutions fondées sur la nature (SfN) pour les Contributions déterminées au niveau national (CDNN) ». La formation a fourni des orientations sur la manière dont les Parties contractantes peuvent intégrer les zones humides dans leurs engagements nationaux à réaliser les cibles de leurs CDNN.

46. Dans le cadre de l’Initiative mondiale pour les tourbières, le Secrétariat a apporté son appui à la préparation du principal projet financé par l’Initiative climatique allemande (IKI) qui a démarré en mettant l’accent sur le recensement des tourbières mondiales et des programmes de pays en République démocratique du Congo, en République du Congo, en Indonésie et au Pérou.

47. Le Secrétariat resserre ses liens de collaboration avec les OIP et des téléconférences périodiques sont organisées entre les partenaires afin d’examiner la mise en œuvre des Activités conjointes de collaboration figurant dans le Mémorandum de coopération renouvelé. Les OIP ont contribué à la mise au point de la campagne du 50e anniversaire et ont soutenu activement la Journée mondiale des zones humides 2021. À remarquer que l’UICN a coparrainé la Journée mondiale des zones humides 2021.

48. L’Accord de partenariat avec Danone, conclu en décembre 2019, et une extension sans frais ont été accordés jusqu’en juin 2021 afin de finaliser toutes les activités en cours. Durant la période d’extension, le Secrétariat et Danone entreprendront un examen de leur partenariat dans le but clair d’évaluer et de cadrer les éléments d’une future collaboration harmonisée avec les priorités de la Convention, en tenant compte des changements dans les priorités de financement de Danone. Depuis 1998, Danone finance la conception de matériel de communication pour la Journée mondiale des zones humides et les prix Ramsar assortis, notamment d’un prix en espèces de 10 000 USD attribué à chaque lauréat. Comme Danone ne financera plus la Journée mondiale des zones humides, le Secrétariat a préparé une proposition de financement de la Journée mondiale des zones humides et est en train de contacter des donateurs potentiels. Le Secrétariat a besoin de l’appui des Parties contractantes pour trouver des donateurs potentiels pour la Journée mondiale des zones humides 2022.

49. Le Secrétariat continue d’appliquer le Plan de travail pour la mobilisation des ressources approuvé pour la période triennale. Les appels de fonds pour les priorités non administratives se sont poursuivis et, durant la période du rapport, des contacts ont été pris avec des donateurs publics et privés pour mobiliser des fonds pour les MCR, la Journée mondiale des zones humides, les inventaires de zones humides, les Initiatives régionales Ramsar et les prix Ramsar pour la conservation des zones humides. La liste des priorités d’appels de fonds est publiée et peut être consultée sur la page consacrée à la mobilisation des ressources, sur le site web[[8]](#footnote-8). Une proposition d’appels de fonds en faveur des voyages de délégués qui assisteront à la COP14 a été rédigée et sera communiquée à d’éventuels donateurs dès que les dates de la COP14 seront établies clairement. La mise à jour de la base de données des organismes de financement s’est poursuivie avec l’ajout d’un plus grand nombre d’organisations gouvernementales et institutions qui financent la conservation des zones humides. La base de données sur le financement[[9]](#footnote-9) a été créée afin de faciliter les efforts de mobilisation des ressources des Parties contractantes : c’est une base de données avec moteur de recherche qui énumère actuellement 98 organismes de financement. Sur cette même page, les Parties contractantes peuvent aussi visionner les appels actuels à propositions dès qu’ils sont publiés par le Secrétariat.

50. Un webinaire de formation en anglais, français et espagnol sur la manière de réviser des propositions de financement efficaces a été organisé pour soutenir les appels de fonds nationaux. Un enregistrement du webinaire comprenant des documents de référence est publié sur la page du renforcement des capacités du site web[[10]](#footnote-10). En outre, une nouvelle page de références a été ajoutée dans la section mobilisation des ressources du site web[[11]](#footnote-11) ; elle énumère les ressources et lignes directrices sur la formation, élaborées par le Secrétariat et/ou ses partenaires, pour soutenir les efforts nationaux d’appels de fonds. Le Secrétariat, Danone et le WWF ont élaboré un module de formation pour faciliter l’engagement du secteur public et du secteur privé. Il sera mis en ligne en juillet 2021 dans le but de sensibiliser aux différentes possibilités et avenues de financement disponibles pour conserver les zones humides.

51. De plus, pour soutenir les Parties contractantes en matière de mobilisation des ressources, le Secrétariat a organisé un webinaire de renforcement des capacités « Les moyens d’accéder au Fonds vert pour le climat (FVC) pour la conservation des zones humides » en collaboration avec le FVC. Ce webinaire[[12]](#footnote-12) fournit des informations et des orientations sur les moyens d’accéder au financement du FVC pour des projets relatifs aux zones humides.

**Renforcer la visibilité des zones humides et de la Convention**

52. La visibilité des zones humides et de la Convention s’améliore grâce à différents efforts de communication et d’information. Le Secrétariat a amélioré l’échange d’informations entre les parties prenantes de la Convention et a renforcé la sensibilisation du public aux services et avantages des zones humides à travers le site web de la Convention [www.ramsar.org](http://www.ramsar.org), les réseaux sociaux, le bulletin et les campagnes d’information telles que la Journée mondiale des zones humides, et autres journées internationales, et surtout, cette année, la campagne du 50e anniversaire. Le Secrétariat s’est efforcé de parler « d’une seule voix », à l’échelle du Secrétariat, à ses publics cibles, sur les questions relatives aux zones humides et sur les liens entre les zones humides et différents cadres politiques pertinents tels que les ODD, l’Accord de Paris et le cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020.

53. Au cours de la période du rapport, le site web de la Convention a reçu 193 000 visites. Toutes les plateformes de réseaux sociaux de la Convention ont vu une augmentation constante de la participation tout au long de l’année. Twitter et Instagram sont les canaux qui grandissent le plus vite, avec un public ayant augmenté de 25 % depuis un an. Actuellement, le compte Twitter de la Convention a 22 900 suiveurs, Instagram plus de 8300 et Facebook 156 400.

54. Le Secrétariat continue de mettre à jour et d’améliorer le site web, afin qu’il serve mieux les besoins des Parties contractantes, entre autres. Le Secrétariat a pris plusieurs mesures pour garantir un accès facile des Parties contractantes et autres usagers aux documents et aux communications dont ils ont besoin. Une page d’entrée « recherche rapide » sur la bibliothèque de documents a été créée, donnant un accès en un seul clic à des documents clés tels que les rapports et les décisions des réunions des organes de la Convention, les textes de la Convention et la Liste des zones humides d’importance internationale. En outre, le Secrétariat a travaillé avec le développeur du site web afin d’optimiser la fonctionnalité de recherche de la bibliothèque principale. Afin de garantir que les Parties aient accès à toutes les communications du Secrétariat sur l’application de la Convention, une liste des dernières « Notifications » a été créée sur la page d’accueil, à côté des dernières « Nouvelles » et « Évènements », avec un lien à toutes les communications envoyées aux Parties contractantes avec le système CRM. En outre, le Secrétariat a pris des mesures pour faire en sorte que les rapports du processus intersessions du Comité permanent et les Décisions qui en ont résulté, prises en 2020 et au début de 2021, restent accessibles et clairs à long terme par la création d’une liste des Décisions intersessions adoptées.

55. La campagne de la Journée mondiale des zones humides 2021 a mis en évidence la contribution des zones humides à la quantité et à la qualité de l’eau douce de notre planète. Un des principaux points à relever, en plus du matériel d’information fourni par le Secrétariat pour soutenir les activités d’information nationales des Parties contractantes, a été l’organisation en ligne d’un débat mondial de spécialistes, « Les zones humides sont source d’eau douce pour tous », organisé par le Secrétariat le 1er février et retransmis par Zoom ainsi sur le canal YouTube de la Convention. Plus de 300 participants ont assisté à cette activité interactive en direct tandis que la vidéo sur YouTube, enregistrant l’événement, a été vue 9200 fois. Le groupe de spécialistes en ligne, modéré par la Secrétaire générale, a accueilli un ensemble d’orateurs distingués de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, de ONU‑Eau, de l’IPBES, de la CDB, de l’UICN, de Danone, le Président du GEST, l’Envoyé spécial des Pays‑Bas pour les affaires internationales relatives à l’eau et un représentant du Gouvernement du Mexique. Chaque intervenant a partagé ses propres réflexions sur la nécessité de renforcer et d’accélérer les initiatives de conservation des zones humides et de tous les écosystèmes d’eau douce.

56. Les plateformes digitales et en particulier, les réseaux sociaux se révèlent être des moyens puissants d’amplifier nos messages et d’atteindre des publics plus vastes et plus divers. C’est ce que l’on peut observer en constatant que 1,3 milliard de personnes ont été contactées sur les réseaux sociaux à l’occasion de la Journée mondiale des zones humides, grâce aux campagnes collectives du Secrétariat, des gouvernements, des organisations internationales et partenaires. Danone et l’Agence norvégienne pour l’environnement ont financé l’appui à la campagne d’information de la Journée mondiale des zones humides 2021.

57. 2021 est l’année du 50e anniversaire de la Convention sur les zones humides. Le Secrétariat a collaboré avec une agence de relations publiques et de communication pour concevoir une campagne du 50e anniversaire dont l’ambition est de mieux faire comprendre aux influenceurs clés ce que « sont » les zones humides et les services qu’elles rendent à l’humanité – dans le but ultime d’améliorer leur protection. La campagne a été créée de façon à ce que les Parties contractantes et les partenaires diffusent le message sur les zones humides et partagent, en conséquence, un contenu adapté aux publics nationaux et locaux. Plusieurs produits et ressources de communication ont été conçus et seront conçus tout au long de 2021, notamment le logo du 50e anniversaire, des directives sur l’image de marque, des outils pour les réseaux sociaux, des pavés pour les réseaux sociaux, des fiches d’information et des gifs. Les Parties contractantes, les OIP, les ONG et les particuliers peuvent adapter ces produits de communication créatifs à leurs propres contextes et intérêts. Toutes les ressources de la campagne sont produites dans les trois langues et hébergées sur un site web dédié au 50e anniversaire, à l’adresse <https://ramsar50.org/>. Le site web a été lancé le 16 mars après la conclusion des activités de la JMZ. Le hashtag officiel de la campagne est #RestoreWetlands. Depuis le début de la campagne, il y a eu 1260 messages sur les réseaux sociaux et le hashtag #RestoreWetlands a été utilisé 11,08 millions de fois. Un des objectifs de la campagne était de sensibiliser les jeunes et de trouver avec eux une résonnance ; les premiers indicateurs montrent que les visiteurs du site web ont essentiellement entre 18 et 34 ans.

58. Le programme du label Ville des Zones Humides accréditée continue de contribuer à la visibilité des zones humides et de la Convention, notamment sur la page web de la Convention qui présente les villes accréditées à la COP13. Sur instruction de la Résolution XII.10, le Secrétariat a informé les Parties contractantes du processus de nomination pour la période triennale actuelle et a reçu 25 propositions avant le délai du 15 mars 2020. Le Secrétariat a transmis toutes les nominations au Comité consultatif indépendant pour qu’il puisse les examiner, ce qui est fait. Le CCI a préparé un rapport pour la 59e Réunion du Comité permanent (document SC59 Doc.22) qui identifie les villes qu’il recommande pour le label Ville des Zones Humides accréditée.

59. Le Secrétariat continue de participer aux réunions de la « flottille » de la biodiversité, un mécanisme qui coordonne la communication et cherche à obtenir des synergies en matière de communication entre plusieurs accords et organisations relatifs à la biodiversité et à l’environnement. Une des activités clés de la flottille est la capacité pour les organisations de partager leurs plans et ressources de communication pour permettre à d’autres organisations de soutenir leurs efforts. La flottille a joué un rôle important en diffusant largement les ressources et messages de la campagne du 50e anniversaire de la Convention et en faisant la promotion de cette année historique.

60. Dans ses efforts d’amélioration de la visibilité des zones humides et de la Convention, le Secrétariat a buté sur plusieurs obstacles, notamment le manque de ressources et de capacités qui entrave les activités de communication et d’information. Le Secrétariat s’attaque à ce problème en concentrant ses efforts sur la fourniture d’outils et de matériel de communication aux Parties et autres organisations, l’exploitation de la communication pour des événements tels que la Journée mondiale des zones humides, le label Ville des Zones Humides accréditée et le 50e anniversaire, et en collaborant de manière stratégique avec les OIP et d’autres organisations, notamment la « flottille » de la biodiversité, qui sont en mesure d’améliorer la visibilité des zones humides et de la Convention. Simultanément, le Secrétariat continue de tirer parti de sa plus grande influence obtenue par les réseaux sociaux et les évènements en ligne.

**Renforcer l’efficacité du Secrétariat**

61. Le Secrétariat continue d’avoir pour principal objectif « d’organiser pour exécuter » le Plan stratégique de la Convention et le mandat des Parties contractantes, et d’utiliser les ressources limitées de la Convention et les capacités du Secrétariat de la façon la plus efficace possible. Comme indiqué plus haut, le Secrétariat a dû adapter son mode de travail au contexte actuel.

62. Depuis les premiers signes de la pandémie, des mesures ont été prises pour permettre au personnel de télétravailler rapidement et efficacement. Grâce aux efforts précédents de renforcement des infrastructures informatiques et de formation du personnel à l’utilisation d’outils en ligne, le Secrétariat a pu travailler dans ce contexte de manière efficace et coordonnée. Le Secrétariat a adopté de nouvelles technologies pour soutenir les efforts des Parties contractantes, y compris pour leurs processus de prise de décisions. Quelques exemples sont décrits ci‑dessous.

63. La gestion des finances et l’administration continuent d’être renforcées et adaptées à de nouveaux modes de travail.

i) Le Secrétariat a une bonne stabilité financière. Il y a eu une augmentation des liquidités, de 3 827 000 CHF en 2019 à 5 634 000 CHF en 2020. Il y a eu une diminution des recevables nets des Parties contractantes de 2 364 000 CHF en 2019 à 680 000 CHF en 2020. En outre, les montants dus à l’UICN ont diminué de 367 000 CHF en 2019 à 61 000 CHF en 2020 et d’autres montants à payer ont diminué de 749 000 CHF à 655 000 CHF en raison d’un suivi plus étroit des paiements à l’UICN et aux fournisseurs.

ii) Malgré les difficultés posées par le télétravail, le Secrétariat a réussi à livrer toute la documentation et l’information requises pour le premier audit financier à distance. Le rapport des auditeurs externes note que, depuis avril 2020, il n’y a pas eu de nouveaux problèmes financiers soulevés par les auditeurs.

iii) Les technologies et pratiques professionnelles continuent d’être développées pour renforcer l’efficacité des travaux du Secrétariat, comme par exemple l’utilisation du CRM et de Basecamp, ce qui a pour effet de réduire le temps passé par le personnel à des tâches administratives (par exemple, correspondance, enregistrement, organisation des réunions), l’utilisation de documents numériques plutôt que de papier, les signatures en ligne et la soumission électronique des documents et des contrats, entre autres.

64. Tout a été fait pour garantir que la capacité du personnel corresponde aux exigences des fonctions clés du Secrétariat telles qu’elles ont été identifiées dans les plans de travail triennal et annuel approuvés par le Comité permanent. Les politiques et procédures de l’UICN pour la gestion des talents ont été mises en œuvre, notamment les évaluations et les promotions. Le Secrétariat a procédé, avec l’UICN, à des ajustements aux descriptions de poste, aux échelons, aux compensations et avantages des postes actuels et vacants pour renforcer la correspondance des compétences et des exigences fonctionnelles ainsi que de l’équité au sein du Secrétariat, avec l’UICN et le marché. Dans ce cadre, le programme de stagiaires a été transformé en programme de jeunes professionnels dont les descriptions de poste et les conditions de recrutement ont été révisées et améliorées, pour les harmoniser avec celles de l’UICN.

65. Au cours de la période du rapport, trois processus de recrutement concurrentiel ont été menés à bien pour les postes de Directeur, Science et politique, Conseiller principal pour l’Afrique et Conseiller principal pour l’Asie et l’Océanie qui sont maintenant pourvus.

66. Durant le processus de recrutement des postes vacants, le Secrétariat fait en sorte que les compétences soient conformes aux exigences fonctionnelles du Secrétariat et que la diversité régionale et entre les sexes soit respectée dans toute la mesure du possible. Actuellement, 52 % du personnel du Secrétariat est constitué de femmes.

67. Le renforcement des capacités du personnel s’est poursuivi en 2020, en particulier avec la conduite des activités suivantes : séances individuelles avec un coach professionnel pour identifier la personnalité, les styles de communication et de travail, suivies par un atelier de deux jours, consacré aux capacités individuelles et à la collaboration dans l’équipe. Un cours de formation au perfectionnement du leadership pour l’équipe de haute direction est prévu pour l’automne 2021.

68. Une attention a été portée aux difficultés et possibilités résultant du télétravail. Des réunions hebdomadaires du personnel ont été organisées pour maintenir la communication interne et préserver un sens d’équipe et de connectivité.

69. La réunion de planification a déterminé la nécessité de traiter la question du bien‑être du personnel. Une étude a été menée pour mesurer l’impact de la pandémie sur le personnel et des activités de suivi pour soutenir les employés dans un environnement de travail marqué par la pandémie de COVID-19 seront entreprises durant l’année. Le bien‑être du personnel a été considéré comme une priorité pour 2021 et intégré dans le plan de travail des RH du Secrétariat pour 2021.

70. La période du rapport a été marquée par la pandémie de COVID-19. Malgré les difficultés qui en ont résulté, l’équipe a travaillé dur et a obtenu des résultats positifs dans tous les domaines du plan de travail du Secrétariat, comme décrit dans le présent rapport. La pandémie a également créé des possibilités de développer de nouveaux modes de travail, y compris virtuels, pour augmenter l’influence du Secrétariat et construire les capacités des Parties contractantes. Toutefois, il reste des difficultés relatives, en particulier, aux restrictions sur l’utilisation des bureaux, les voyages et les réunions présentielles. Et surtout, l’étude sur la COVID-19 a montré que la quantité de travail a augmenté pour tout le Secrétariat dans l’environnement virtuel actuel, par comparaison avec une situation normale, tout comme les incidences sur le bien‑être du personnel. Ces conclusions reçoivent une attention spéciale et seront un domaine de travail important pour la suite de l’année 2021.

71. Le Secrétariat continuera de renforcer une approche à l’échelle du Secrétariat, avec l’élaboration de procédures de fonctionnement normalisées (PFN) additionnelles qui contribueront à la réalisation de progrès supplémentaires du point de vue de l’excellence opérationnelle. Certains des défis importants décrits plus haut découlent encore du statut juridique du Secrétariat du point de vue de l’accès au forum mondial stratégique, à la signature de contrats de donateurs et à l’acquisition et la rétention de talents, ce qui est traité par le Groupe de travail sur le statut d’observateur établi par la Décision SC57‑14. Parmi les autres domaines de travail futur, on peut citer : poursuivre le développement d’approches plus cohérentes et coordonnées à l’échelle de l’équipe pour obtenir des gains d’efficacité et mieux servir les Parties contractantes dans toutes les régions ; équilibrer la responsabilité pour la mise en œuvre des décisions prises par la COP et le Comité permanent avec les services fournis aux Parties contractantes de chaque région ; équilibrer les approches thématiques et régionales ; et continuer de consolider les capacités nécessaires, et les compétences dans les domaines fonctionnels centraux des travaux du Secrétariat.

1. <https://www.ramsar.org/fr/document/sc58-doc6-rapport-de-la-secretaire-generale> [↑](#footnote-ref-1)
2. <https://www.ramsar.org/fr/document/sc59-doc18-plan-annuel-integre-du-secretariat-pour-2021-dans-le-cadre-du-plan-triennal> [↑](#footnote-ref-2)
3. <https://www.ramsar.org/fr/document/sc59-doc10-rapport-du-groupe-de-travail-sur-la-revision-du-plan-strategique> [↑](#footnote-ref-3)
4. Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/sc59-doc171-rapport-du-president-du-groupe-de-surveillance-des-activites-de-cesp>. [↑](#footnote-ref-4)
5. Voir <https://www.ramsar.org/fr/news/nouvelle-trousse-doutils-pour-linventaire-national-des-zones-humides>. [↑](#footnote-ref-5)
6. Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/orientations-sur-lintegration-des-questions-de-genre-dans-le-contexte-de-la-convention-de>. [↑](#footnote-ref-6)
7. <https://www.ramsar.org/fr/ressources/webinaire-de-formation-integrer-les-questions-de-genre-dans-le-contexte-de-la-convention>. [↑](#footnote-ref-7)
8. <https://www.ramsar.org/fr/a-propos/priorites-en-matiere-de-collecte-de-fonds-pour-la-periode-triennale-2019-2021> [↑](#footnote-ref-8)
9. <https://www.ramsar.org/fr/activite/base-de-donnees-de-bailleurs-de-fonds> [↑](#footnote-ref-9)
10. Voir <https://www.ramsar.org/fr/ressources/webinaire-de-formation-sur-les-demandes-de-subventions> [↑](#footnote-ref-10)
11. Voir <https://www.ramsar.org/fr/a-propos/ressources> [↑](#footnote-ref-11)
12. Voir <https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/gcf_webinar_e.pdf> [↑](#footnote-ref-12)